

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 2 juillet 2013, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

| | | | |
|-----------|-----------------------|-----------|----------------------|
| Siège # 1 | M. André Parenteau | Siège # 4 | M. Daniel Courchesne |
| Siège # 2 | M. Bertrand Parenteau | Siège # 5 | Mme Nancy Letendre |
| Siège # 3 | M. Sylvain Paul | Siège # 6 | M. Robert Boucher |

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2013-07-799)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

33. a) Aménagement du nouveau parc situé sur le chemin du Sanctuaire
- b) Vente d'équipements municipaux
- c) Compte-rendu de la rencontre avec la Ville de Drummondville sur la desserte en eau potable
- d) Compte-rendu de la Fête de la St-Jean
- e) Point d'information concernant une demande de l'École primaire St-Majorique pour utiliser le terrain de balle gratuitement pour la rentrée scolaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2013
4. Dépôt des rapports :
 - Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal au 30 juin 2013
 - Dépôt du rapport du Service incendie au 30 juin 2013
5. Suivi au procès-verbal
 - Résultat des tests de Trihalométhane pour juin 2013 : 92,84 sur 80 (en juin 2012, 131,90 sur 80)
6. F.Q.M. : Inscription au Congrès annuel, les 26, 27 et 28 septembre 2013, à Québec, au montant de 712,85 \$ taxes incluses pour une inscription
7. MRC de Drummond : Inscription des membres du conseil intéressés à assister au Tournoi de golf et souper, le 15 août 2013, au terrain du Club de Golf Le Drummond
8. Direction générale des élections : Inscription de la directrice générale et de la secrétaire à la formation gratuite sur les élections municipales 2013, à Victoriaville, le 4 septembre 2013
9. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires pour le dossier sur l'agrandissement périmètre urbain résidentiel avec le promoteur, facture au montant de 2 048,85 \$ taxes incluses
10. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires pour le dossier sur l'agrandissement périmètre urbain commercial, facture au montant de 1 281,40 \$ taxes incluses

11. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires sur différents dossiers d'urbanisme en cours, facture au montant de 188,27 \$ taxes incluses
12. Ville de Drummondville : Production et distribution de l'eau potable pour l'année 2012, facture au montant de 33 945 \$
13. Les Entreprises Alain Bélanger : Travaux de fauchage des abords des routes, première coupe, facture au montant de 5 334,84 \$ taxes incluses
14. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de rechargement d'un ponceau, déplacement des blocs de ciment, balayage de rues et travaux d'excavation sur le réseau d'aqueduc avec la ville, facture au montant de 2 259,26 \$ taxes incluses
15. HB Archivistes : Dépôt et adoption de la liste des documents à détruire
16. Performance Informatique : Proposition reçue pour un ordinateur portable de marque *Lenovo E530* incluant Microsoft Office, au montant de 1 469,38 \$ taxes incluses
17. Serrurier Déziel : Installation de trois (3) barres panique sur les portes de la salle municipale – soumission reçue
18. Service de sécurité incendie : Autorisation pour effectuer la vérification des 4 échelles au montant de 35 \$ avant taxes pour chaque échelle
19. Service de sécurité incendie : Autorisation de procéder à l'achat de deux adaptateurs dont l'un de 4 pouces *Storz* pour la petite pompe et l'autre pour la pompe pour les camions, au montant total de 260,07 \$ taxes incluses
20. Service Conseil en Urbanisme : Mandat à donner pour la production d'un projet de règlement pour inclure les *services personnels* en tant qu'usage additionnel dont l'affectation principale est *habitation*
21. Service Conseil en Urbanisme : Mandat à donner pour la production d'un projet de règlement pour changer la zone *i1* en zone *c* « *commercial* » et de permettre des usages commerciaux légers
22. Garage municipal : Autorisation pour procéder à l'achat d'un ventilateur au mur
23. Autoriser un budget pour procéder à l'achat d'une tondeuse pour effectuer certains travaux d'entretien
24. Therrien Couture, avocats : Mandat à donner pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest
25. C.P.T.A.Q. : Le propriétaire des immeubles situés sur le boulevard St-Joseph Ouest identifiés par les lots 4433505 et 4433508 demande un appui à la municipalité pour fusionner ces deux lots afin de construire une résidence
26. Travaux de pavage 2013: Soumissions reçues et octroi de contrat
27. Autorisation pour effectuer les travaux de nettoyage de certains ponceaux et fossés sur les rues Edmond et Paul et sur le chemin du Sanctuaire
28. Ligue de balle de la Sûreté du Québec : Demande d'autorisation pour utiliser le terrain de balle gratuitement pour une levée de fonds pour l'organisme *En Coeur*
29. Autorisation de verser le montant de 435 \$ à titre de subvention à la Ligne de balle des jeunes provenant des profits faits par la cantine durant la tenue de la fête de la St-Jean
30. Résolution pour demander le retrait du projet de Loi 37 intitulé *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* et maintenir les standards de protection des sources d'eau potable
31. Résolution d'appui contre le transport de déchets radioactifs liquides

32. Adoption des comptes à payer

33. Varia

34. Correspondance

- Lettres d'un citoyen

35. Période de questions

36. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2013-07-800)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2013

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil car les membres du conseil n'ont pu en prendre connaissance dans les délais prescrits.

(2013-07-801)

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2013

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2013 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 30 juin 2013
- Rapport du service incendie au 30 juin 2013

5. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de juin 2013

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois de juin 2013, sont de **92,84** sur 80. En juin 2012, les tests s'élevaient à **131,90** sur 80.

(2013-07-802)

6. F.Q.M. : Inscription au Congrès annuel, les 26, 27 et 28 septembre 2013, à Québec, au montant de 712,85 \$ taxes incluses pour une inscription

Attendu que la Fédération des municipalités du Québec tiendra son congrès annuel, les 26, 27 et 28 septembre 2013, à Québec;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

Les membres du conseil demandent le vote sur la non-pertinence d'assister à ce congrès, deux mois avant les élections municipales du 3 novembre 2013 :

Les conseillers, Messieurs Daniel Courchesne, Robert Boucher, Sylvain Paul, Bertrand Parenteau et André Parenteau, sont contre l'inscription des membres du conseil incluant le maire. La conseillère, Madame Nancy Letendre, est contre l'inscription.

Le maire, Monsieur Réjean Rodier, s'inscrira au congrès annuel de la F.Q.M. au frais de la municipalité et ce, selon l'article 25 et 30.0.2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-803)

7. MRC de Drummond : Inscription des membres du conseil intéressés à assister au Tournoi de golf et souper, le 15 août 2013, au terrain du Club de Golf Le Drummond

Attendu que la MRC de Drummond tiendra son Tournoi de golf, le 15 août 2013, au terrain du Club de Golf Le Drummond;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser l'inscription des membres du conseil pour un montant total de 320 \$ et qui se lit comme suit :

| | | |
|--------------------------|------------------|--------|
| Monsieur Réjean Rodier | Souper seulement | 40 \$ |
| Monsieur Sylvain Paul | Golf et souper | 100 \$ |
| Monsieur Robert Boucher | Golf et souper | 100 \$ |
| Madame Nancy Letendre | Souper seulement | 40 \$ |
| Monsieur André Parenteau | Souper seulement | 40 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-804)

8. Direction générale des élections : Inscription de la directrice générale et de la secrétaire à la formation gratuite sur les élections municipales 2013, à Victoriaville, le 4 septembre 2013

Attendu que la municipalité tiendra des élections le 3 novembre 2013;

Attendu que la Direction générale des élections offre une formation gratuite aux présidents et secrétaires d'élection, à Victoriaville, le 4 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, et la secrétaire adjointe, Mme Irène Parenteau, à assister à la formation donnée par la Direction générale des élections, le 4 septembre 2013, à Victoriaville.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-805)

9. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires pour le dossier sur l'agrandissement périmètre urbain résidentiel avec le promoteur, facture au montant de 2 048,85 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement à la firme Service Conseil en Urbanisme, au montant de 2 048,85 \$ taxes incluses, facture numéro 2013-061, pour la préparation du dossier, la rencontre avec l'inspecteur, la recherche et la rédaction partielle du dossier argumentaire visant à dézoner le zonage agricole provincial pour fins résidentielles.

Il est également résolu de facturer au promoteur, M. Jean-Yves Joyal, le montant de 1 959,75 \$ TPS non incluse pour ce dossier d'exclusion pour la dernière phase d'agrandissement du périmètre urbain résidentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-806)

10. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires pour le dossier sur l'agrandissement périmètre urbain commercial, facture au montant de 1 281,40 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la firme Service Conseil en

Urbanisme, au montant de 2 048,85 \$ taxes incluses, facture numéro 2013-062, pour la préparation du dossier, la rencontre avec l'inspecteur, la recherche et la rédaction partielle du dossier argumentaire visant à dézoner le zonage agricole provincial pour fins commerciales.

Il est également résolu de facturer à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., le montant de 1 225,67 \$ TPS non incluse pour ce dossier d'exclusion concernant l'agrandissement du périmètre urbain commercial.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-807)

11. Service Conseil en Urbanisme : Honoraires sur différents dossiers d'urbanisme en cours, facture au montant de 188,27 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la firme Service Conseil en Urbanisme, au montant de 188,27 \$ taxes incluses, facture numéro 2013-057, pour des honoraires de consultation demandés par la directrice générale et l'inspecteur en urbanisme concernant différents dossiers en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-808)

12. Ville de Drummondville : Production et distribution de l'eau potable pour l'année 2012, facture au montant de 33 945 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement à la Ville de Drummondville, au montant de 33 945 \$, facture numéro 2013-032828, pour la desserte en eau potable pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-809)

13. Les Entreprises Alain Bélanger : Travaux de fauchage des abords des routes, première coupe, facture au montant de 5 334,84 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à Les Entreprises Alain Bélanger et Fils Inc., au montant de 5 334,84 \$ taxes incluses, facture numéro 0993, pour la première coupe des travaux de fauchage effectué sur les abords des routes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-810)

14. Excavation Jacques Mélançon Inc. : Travaux de rechargement d'un ponceau, déplacement des blocs de ciment, balayage de rues et travaux d'excavation sur le réseau d'aqueduc avec la ville, facture au montant de 2 259,26 \$ taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc., au montant de 2 259,26 \$ taxes incluses, facture numéro 3947, pour des travaux de rechargement d'un ponceau sur le chemin du Golf Ouest, déplacement des blocs de ciment sur chemin du Sanctuaire, balayage des rues et intersections des routes et travaux d'excavation pour le réseau d'aqueduc sur le boulevard St-Joseph Ouest avec la Ville de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-811)

15. HB Archivistes : Dépôt et adoption de la liste des documents à détruire

Attendu que la municipalité doit procéder à la destruction de certains documents en conformité avec la *Loi sur les archives du Québec*;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'accepter le dépôt de la liste et d'autoriser la destruction des documents. La directrice générale, Mme Hélène Ruel, effectuera une dernière vérification avant cette procédure de destruction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-812)

16. Performance Informatique : Proposition reçue pour un ordinateur portable de marque Lenovo E530 incluant Microsoft Office, au montant de 1 469,38 \$ taxes incluses

Attendu que la municipalité désire se procurer un ordinateur portable pour permettre l'embauche occasionnelle d'une personne pour donner un coup de main au personnel du bureau;

Attendu que cet ordinateur peut être utilisé lors des comités de travail du conseil municipal;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable de marque Lenovo E530, incluant Microsoft Office 2010, au montant de 1 469,38 \$ taxes incluses auprès de la compagnie Performance Informatique. L'installation du programme comptable Sygem de la compagnie Infotech Inc. n'est pas comprise dans ce prix.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-813)

17. Serrurier Déziel : Installation de trois (3) barres panique sur les portes de la salle municipale – soumission reçue

Attendu que la municipalité a demandé, de gré à gré, des soumissions à deux compagnies pour le prix de trois barres panique pour les portes de la salle municipale;

Attendu que la municipalité a reçu une seule soumission de la compagnie Serrurier Déziel;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de trois (3) barres panique pour les portes de la salle municipale, au montant de 1 310,54 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-814)

18. Service de sécurité incendie : Autorisation pour effectuer la vérification des 4 échelles au montant de 35 \$ chacune

Attendu que le service de sécurité incendie demande l'autorisation pour faire vérifier les quatre (4) échelles installées sur les camions incendie ;

Attendu que cette vérification doit se faire tous les deux ans en conformité avec les normes en vigueur;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le service de sécurité incendie à procéder à l'inspection des quatre (4) échelles, au montant approximatif de 35 \$ avant taxes pour chaque échelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-815)

19. Service de sécurité incendie : Autorisation de procéder à l'achat de deux adaptateurs pour la petite pompe et la grande pompe des camions, au montant total de 260,07 \$ taxes incluses

Attendu que le service de sécurité incendie a demandé une soumission pour l'achat de deux adaptateurs de quatre (4) pouces de marque *Storz* pour la petite et la plus grande pompe;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le service de sécurité incendie à procéder à l'achat de deux adaptateurs identifiés ci-haut, au montant de 260,07 \$ taxes incluses, auprès de la compagnie CMP Mayer Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-816)

20. Service Conseil en Urbanisme : Mandat à donner pour la production d'un projet de règlement pour inclure les services personnels en tant qu'usage additionnel dont l'affectation principale est habitation

Attendu que la municipalité désire apporter un changement au règlement de zonage en vigueur pour y inclure les *services personnels* en tant qu'usage additionnel dont l'affectation principale est *habitation*;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu de mandater la firme Service Conseil en Urbanisme pour la production de ce projet de règlement en amendement au règlement de zonage numéro 382-05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-817)

21. Service Conseil en Urbanisme : Mandat à donner pour la production d'un projet de règlement pour changer la zone i1 en zone c « commercial » et de permettre des usages commerciaux légers

Attendu que la municipalité désire apporter un changement au règlement de zonage en vigueur pour changer la zone *i1* en zone *c* « *Commercial* » et de permettre des usages commerciaux légers;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de mandater la firme Service Conseil en Urbanisme pour la production de ce projet de règlement en amendement au règlement de zonage numéro 382-05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-818)

22. Garage municipal : Autorisation pour procéder à l'achat d'un ventilateur au mur

Attendu que la municipalité désire installer un ventilateur au mur avec contrôle d'humidité au garage municipal;

Attendu que la municipalité a demandé, de gré à gré, une soumission auprès de la compagnie Ventilation Yves Gentesse;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser, de gré à gré, la compagnie Ventilation Yves Gentesse, à procéder à l'installation d'un ventilateur au mur avec

contrôle d'humidité pour le garage municipal afin que les *bunkers* des pompiers du service de sécurité incendie demeurent au sec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-819)

23. Autoriser un budget pour procéder à l'achat d'une tondeuse pour effectuer certains travaux d'entretien

Attendu que la municipalité désire se procurer une tondeuse à gazon pour certains travaux de bordure sur les terrains municipaux;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser un budget de 300 \$ taxes incluses pour l'achat d'une tondeuse manuelle. Il est suggéré de vérifier auprès de la compagnie Docteur de la Soudeuse pour l'acquisition de cet équipement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-820)

24. Therrien Couture, avocats : Mandat à donner pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 2145, boulevard Lemire Ouest, contrevient à la réglementation municipale concernant l'agrandissement d'un bâtiment accessoire sans permis, l'amoncellement de morceaux de fer, la présence de plusieurs véhicules sur son terrain et la présence de deux chiens laissés en liberté;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de mandater la firme Therrien Couture, avocats, à procéder à une mise en demeure et de poursuivre le dossier devant la Cour municipale si le propriétaire ne se conforme pas à la réglementation municipale concernant les infractions énumérées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-821)

25. C.P.T.A.Q. : Le propriétaire des immeubles situés sur le boulevard St-Joseph Ouest identifiés par les lots 4433505 et 4433508 demande un appui à la municipalité pour fusionner ces deux lots afin de construire une résidence

Attendu que le propriétaire des immeubles situés sur le boulevard St-Joseph Ouest, demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la fusion des lots 4433505 et 4433508, à des fins autres que l'agriculture, afin de respecter la réglementation municipale et se conformer à la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

Attendu que le propriétaire demande à la commission l'utilisation non agricole pour la partie dépassant 4 000 mètres carrés;

Attendu que le propriétaire demande à la commission que le chalet devienne un bâtiment accessoire attenant à une nouvelle résidence qui serait construite sur le lot 4433508;

Attendu que le propriétaire demandent l'appui de la municipalité à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu que le conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour les raisons mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-822)

26. Travaux de pavage 2013: Soumissions reçues et octroi de contrat

Attendu la résolution numéro 2013-02-661 donnant le mandat à la firme Génivar Inc. pour procéder à l'appel d'offres public sur le SEAO et la production d'un devis pour des travaux de pavage pour l'année 2013;

Attendu que l'analyse des soumissions a été réalisée par Génivar Inc. et que les trois soumissionnaires sont conformes;

Attendu que l'ouverture des soumissions reçues a été effectuée le 11 juin 2013, à 11h05;

Attendu que le montant des soumissions dépasse le budget disponible;

Attendu que la municipalité a reçu les trois soumissions conformes suivantes :

| Compagnie | Coût incluant les taxes |
|---------------------------------|--------------------------------|
| Construction DJL Inc. | 457 749,44 \$ |
| R. Guilbeault Construction Inc. | 515 280,33 \$ |
| Sintra Inc. | 438 788,29 \$ |

Attendu que les travaux prévus de la route Chagnon peuvent être modifiés en enlevant la couche de correction et en augmentant l'épaisseur de la couche de surface pour un crédit approximatif de 32 000 \$, ce qui permettrait de respecter le budget disponible;

Attendu que cette modification ne change pas l'ordre des soumissionnaires;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'adjuger le contrat de pavage des diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme soit, Sintra Inc., au montant modifié de 407 745 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-823)

27. Autorisation pour effectuer les travaux de nettoyage de ponceaux et de creusage de fossés sur les rues Edmond et Paul et sur le chemin du Sanctuaire

Attendu que la municipalité a reçu plusieurs demandes de citoyens pour que des travaux de nettoyage de ponceaux et de creusage de fossés soient effectués à certains endroits;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de procéder au nettoyage du ponceau situé sur le chemin du Sanctuaire et celui sur la rue Paul avec un service de vacuum.

Il est également résolu de demande à M. Pierre Daniel de tirer les niveaux avec transit sur la rue Edmond et évaluer les fossés sur la rue Lionel pour des prochains travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-824)

28. Ligue de balle de la Sûreté du Québec : Demande d'autorisation pour utiliser le terrain de balle gratuitement pour une levée de fonds pour la Fondation En Coeur

Attendu que la Ligue de balle de la Sûreté du Québec demande l'autorisation d'utiliser le terrain de balle gratuitement pour une levée de fonds pour la Fondation *En Coeur*;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la Ligue de balle de la Sûreté du Québec à utiliser le terrain de balle gratuitement, le 15 septembre 2013, pour une levée de fonds pour la Fondation *En Cœur*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-825)

29. Autorisation de verser le montant de 435 \$ à titre de subvention à la Ligue de balle des jeunes provenant des profits faits par la cantine durant la tenue de la fête de la St-Jean

Attendu que les bénévoles ont récolté un montant de 435 \$ avec la vente de rafraîchissements lors de la Fête de la St-Jean-Baptiste, le 23 juin 2013;

Attendu que l'organisatrice, Mme Nancy Letendre, tient à remettre ce montant à la Ligue de balle des jeunes car ceux-ci ont participé aux activités lors de la fête de la St-Jean;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de verser le montant de 435 \$ à la Ligue de balle des jeunes à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-826)

30. Résolution pour demander le retrait du projet de Loi 37 intitulé *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste et maintenir les standards de protection des sources d'eau potable*

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu ce qui suit :

Que le projet de loi 37 intitulé *Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* soit retiré et remplacé par un décret fixant un moratoire sur la recherche, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures par fracturation, dans tous les substrats, sur l'ensemble du territoire du Québec, et que ce moratoire demeure en vigueur jusqu'à l'établissement d'une preuve nettement prépondérante de l'innocuité du procédé d'extraction.

Que soit retirée du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* la section V du Chapitre III (articles 29-49) jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement.

Que la période de consultation sur l'ensemble du projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* soit étendue jusqu'en 31 mars 2014 et permette un véritable débat démocratique sur cette question.

Que le gouvernement prenne pour base des amendements à apporter au projet de règlement les suggestions formulées par les 185 élus municipaux qui, en février 2012, ont proposé que les standards suivants soient intégrés dans le projet de règlement :

- ⇒ Les distances séparatrices entre les sources d'eau et les activités des sociétés gazières, minières et pétrolières doivent être de 2, 6 et 10 km en fonction de la nature de la source d'eau et du nombre de résidents desservis.
- ⇒ Que pour tout projet de développement dont les activités se dérouleraient à l'extérieur du rayon de protection précédemment énoncé, le ministre ne puisse accorder les permis nécessaires qu'à la suite des consultations menées dans les collectivités locales, celles-ci pouvant se prononcer par référendum sur le projet en cause.
- ⇒ Que le ministre refuse l'autorisation requise si la majorité des résidents ayant participé au référendum s'oppose aux activités projetées, dans la mesure où au

moins 50 % des résidents habilités à voter de la municipalité concernée ont participé au vote.

⇒ Que tout projet de puisement d'eau et tout projet de développement dans le territoire d'une municipalité soit régi par le principe de la compétence pleine et entière de la municipalité pour disposer de la demande.

Qu'advenant que le gouvernement refuse de prendre en compte les présentes demandes et qu'il promulgue son projet de *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* malgré l'opposition de la population, que les municipalités intéressées présentent une demande conjointe pour que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les autorise, comme le permettent les dispositions de l'article 124 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, à maintenir les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de Saint-Bonaventure et de ses diverses variantes.

Que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs accorde une entrevue au Collectif des cinq experts afin de le sensibiliser, ainsi que ses fonctionnaires, sur le libellé de ces propositions et ce, avant la promulgation du règlement envisagé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-827)

31. Résolution d'appui contre le transport de déchets radioactifs liquides

Attendu que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter par camion 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

Attendu que ces livraisons pourraient débuter dès le mois d'août 2013;

Attendu que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a jamais transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu que la quantité de déchets liquides hautement radioactifs contenue dans une seule cargaison suffit amplement à contaminer l'eau potable d'une ville entière;

Attendu qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

Attendu qu'il n'y a eu aucune procédure publique pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets – alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

Attendu que les déchets hautement radioactifs sont les produits les plus radioactifs de la planète, créés en irradiant de l'uranium ou du plutonium dans un réacteur nucléaire;

Attendu que les déchets hautement radioactifs émettent un rayonnement si pénétrant et si intense qu'on ne peut les approcher pendant des siècles;

Attendu que la radiotoxicité extrême des déchets hautement radioactifs persiste pendant des millénaires;

Attendu que ces déchets liquides hautement radioactifs proviennent de la dissolution dans l'acide nitrique des déchets solides d'un réacteur nucléaire, ce qui produit une solution très corrosive contenant des dizaines d'éléments radiotoxiques comme le césium 137, l'iode 129 ou le strontium 90;

Attendu que les déchets liquides hautement radioactifs en provenance de Chalk River contiennent une quantité importante d'uranium de qualité militaire (hautement enrichi), soit la même substance qui a servi d'explosif nucléaire pour la première bombe atomique, larguée en 1945;

Attendu que la principale justification de ces transferts de déchets liquides de Chalk River vers le site de Savannah River serait de débarrasser le Canada du risque de prolifération nucléaire associé à l'uranium de qualité militaire toujours contenu dans ce liquide;

Attendu que le site de Savannah River est un des endroits les plus contaminés par la radioactivité parmi toutes les installations du Department of Energy reliées à l'armement nucléaire;

Attendu que le recyclage prévu des déchets liquides de Chalk River au centre vieillissant de retraitement H Canyon de Savannah River créera des risques de sécurité non nécessaires, ajoutera des quantités supplémentaires de déchets hautement radioactifs liquides dans le système de gestion des déchets déjà surchargé de Savannah River et imposera des contraintes budgétaires insoutenables au Department of Energy;

Attendu que tous les objectifs de non-prolifération associés aux déchets liquides de Chalk River peuvent être atteints en « dénaturant » l'uranium de qualité militaire sur place, à Chalk River, si bien que cet uranium ne serait donc plus un risque de prolifération;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte la présente résolution et qu'elle :

- 1) S'oppose en principe à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants;
- 2) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis à suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons;
- 3) Exhorte les gouvernements du Canada et des États-Unis ainsi que ceux de tous les États, provinces et municipalités ainsi que les gouvernements indigènes souverains des nations tribales amérindiennes des États-Unis et ceux des nombreuses nations autochtones du Canada à tout mettre en œuvre pour interdire et empêcher le transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-828)

32. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 457-12 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

| | | |
|---------------------------|---|-----------|
| Bell Mobilité | Cellulaire du chef pompier et de l'adjoint à l'inspecteur | 66,59 \$ |
| Contro Lectric | Intervention entre le 760 & 770, rue Élisée | 167,86 \$ |
| DMJ | Une chaine au carbure | 141,41 \$ |
| Fortin sécurité Médic | Ciseau, bandage et pince pour trousse d'urgence | 37,60 \$ |
| Genesis Designs | Plans et devis pour nouveau bâtiment terrain loisirs | 420,00 \$ |
| Groupe ADP mutuelle | Mutuelle de prévention - juin 2013 | 71,86 \$ |
| Hydro-Quebec | Électricité au parc du Sanctuaire | 458,25 \$ |
| Hydro-Quebec | Électricité pour luminaires de rues | 955,42 \$ |
| Le Réseau Mobilité Plus | Pagelettes des pompiers | 103,88 \$ |
| Les Réseaux de l'Alliance | Internet pour bureau | 100,31 \$ |
| MRC de Drummond | Gestion cours d'eau branches 27 et 30 RAV | 280,80 \$ |
| Pétroles Therrien | Essence tracteur à pelouse | 48,92 \$ |

| | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Pétroles Therrien | Essence camion municipal | 100,00 \$ |
| Sélectcom | Téléphones du bureau | 156,52 \$ |
| Serrupro | 10 clés pour immeubles municipaux | 28,45 \$ |
| Total des dépenses autorisées: | | 3 137,87 \$ |

SALAIRES NETS PAYÉS EN JUIN 2013

| | | |
|-----------------|--|---------------------|
| Elus municipaux | Rém. & allocation dépenses avril à juin 2013 | 7 248,79 \$ |
| Employé cadre | Salaires pour le mois de juin 2013 | 2 377,91 \$ |
| Employés | Salaires pour le mois de juin 2013 | 6 139,45 \$ |
| | | 15 766,15 \$ |

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

| | | |
|------------------------------|--|---------------------|
| Excavation Jacques Mélançon | Ponceau, entrée d'eau, blocs de ciment, balai mécan. | 2 259,26 \$ |
| Excavation Tourville Inc. | Entrée d'eau et réparation aqueduc | 3 998,83 \$ |
| Guy St-Michel, infographiste | Journal <i>Entre Nous et Vous</i> de juin 2013 | 530,32 \$ |
| HB Archivistes | Travaux d'archivage documents municipaux | 786,17 \$ |
| Les Entreprises A. Bélanger | Travaux de fauchage des abords de route | 5 334,84 \$ |
| Maire | Frais représentation rencontre St-Bonaventure | 25,00 \$ |
| Membre du conseil | Frais représentation rencontre St-Bonaventure | 10,00 \$ |
| R.G.M.R. | Transport & cueillette ordures ménagères juillet | 1 682,34 \$ |
| R.G.M.R. | Transport & cueillette recyclage juillet | 688,07 \$ |
| Service Conseil en Urbanisme | Argumentaire agrand. périmètre urbain résidentiel | 2 048,85 \$ |
| Service Conseil en Urbanisme | Argumentaire agrand. périmètre urbain commercial | 1 281,40 \$ |
| Service Conseil en Urbanisme | Honoraires dossiers divers en cours | 188,27 \$ |
| Ville de Drummondville | Coût de production et distribution de l'eau potable 2012 | 33 945,00 \$ |
| | | 52 778,35 \$ |

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 2 JUILLET 2013

| | | |
|------------------------|--|-------------|
| Adjoint à l'inspecteur | Kilométrage 31 mai 2013 sur demande de la municipalité | 16,80 \$ |
| ADTEX enr. | MAJ site Web municipal et insertion documents | 28,74 \$ |
| Agence Revenu Canada | DAS à payer pour juin 2013 | 970,82 \$ |
| Bénévoles Fête st-Jean | Achat de rafraîchissements – Fête St-Jean | 402,86 \$ |
| Bionest | Inspection annuelle centre sportif | 112,27 \$ |
| Denis Labonté Usinage | Couper et trouer tuyaux - bonhomme à eau | 51,74 \$ |
| DMA Inc. | 3 bouchons plastiques 12 pouces - aqueduc | 52,43 \$ |
| Gilles Pinard | Analyses d'eau potable - juin 2013 | 200,00 \$ |
| Janco Électrique Ltée | Boîte blindée pour thermostat & lampe centre loisirs | 25,95 \$ |
| JuHoule Inc. | 1 compteur d'eau, 2 réducteurs de pression & 3 fils cuivre | 836,54 \$ |
| La Ballounerie | Maquilleuse 3 heures - Fête de la St-Jean | 218,45 \$ |
| Laboratoires SM | Tests d'eau potable | 238,28 \$ |
| Loisirs St-Majorique | Entente pour non-résidents | 759,04 \$ |
| Mégaburo Inc. | Clé USB 32 Go, caisson suspendu bureau et plumbier | 334,01 \$ |
| Mégaburo Inc. | Caisse papier et fournitures de bureau | 132,18 \$ |
| Mégaburo Inc. | 6 573 copies N/B, 1 429 copies couleur | 262,54 \$ |
| Monsieur Party.Com | Location jeux gonflables - Fête de la St-Jean | 968,74 \$ |
| MRC de Drummond | 100 annexes au permis de construction | 40,25 \$ |
| MRC de Drummond | Élimination déchets - mai 2013 (49,66 t.) | 3 190,00 \$ |
| MRC de Drummond | Tri & traitement recyclage - mai 2013 (8,36 t.) | 250,21 \$ |
| MRC de Drummond | Mutation de mai 2013 | 8,00 \$ |
| MRC de Drummond | Quote-part - juillet 2013 | 3 697,33 \$ |
| Pétroles Therrien | Essence pour camion citerne et autopompe | 104,98 \$ |
| Pétroles Therrien | Essence camion municipale | 135,00 \$ |
| Revenu Québec | DAS à payer pour juin 2013 | 2 986,74 \$ |
| Rona Drummondville | Matériel pour réparer estrade au terrain de balle | 45,98 \$ |
| Rona Drummondville | Liquide chlore Sanctuaire et matériaux parc loisirs | 170,41 \$ |
| Rona Drummondville | Attache câble et peinture galerie bureau | 25,23 \$ |
| Service incendie | Km formation matières dangereuses CEGEP | 25,20 \$ |
| Service incendie | Pièces pour réparation - km à la demande du chef pompier | 18,48 \$ |
| Service incendie | Remboursement location bureau - chef pompier | 170,00 \$ |

| | | |
|---|---|---------------------|
| Service incendie | Remboursement de dépenses - officier pompier | 65,00 \$ |
| Service incendie | Remboursement de dépenses - officier pompier | 50,00 \$ |
| Transcontinental Médias | Avis d'appel d'offres public déneigement routes | 143,15 \$ |
| Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil: | | 16 737,35 \$ |
| GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 2 JUILLET 2013: | | 88 419,72 \$ |

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 2 juillet 2013 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

33. Varia

(2013-07-829)

33. a) Aménagement du nouveau parc situé sur le chemin du Sanctuaire

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu de procéder aux travaux d'aménagement en passant un vibro avec une planche et de semer du mil et de l'avoine le plus tôt possible au nouveau parc public situé sur le chemin du Sanctuaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-830)

33. b) Vente d'équipements municipaux

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu de procéder à la vente de la faucheuse 2010 de marque *KUHN type GMD 700G11HD No. D7944 1041020 DT944* pour un montant de 7 500 \$. La directrice générale fera une annonce dans le journal l'Express et Les Pacs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2013-07-831)

33. c) Compte-rendu de la rencontre avec la Ville de Drummondville sur la desserte en eau potable

Le conseiller, M. Robert Boucher, donne un compte-rendu de la rencontre avec les représentants de la Ville de Drummondville concernant le dossier sur la desserte en eau potable. Les conseillers, Messieurs Robert Boucher, André Parenteau et Bertrand Parenteau, ainsi que la conseillère, Mme Nancy Letendre, étaient présents à cette rencontre. Une discussion s'en suit sur les raisons des délais pour la signature de l'entente avec la ville.

(2013-07-832)

33. d) Compte-rendu de la tenue de la Fête de la St-Jean

La conseillère, Mme Nancy Letendre, donne un compte-rendu des activités de la Fête de la St-Jean. Les personnes présentes ont bien apprécié les feux d'artifice. Mme Letendre tient à remercier tous les bénévoles et les membres du conseil pour leur présence et leur soutien. Le maire, M. Réjean Rodier, était absent. Le député, M. Yves-François Blanchet, a apprécié le côté protocolaire et la réception de sa présence à l'inauguration de la fête. Le discours de Mme Letendre a été très apprécié par les personnes présentes.

Les membres du conseil tiennent à remercier chaleureusement Mme Nancy Letendre pour son excellent travail d'organisatrice.

(2013-07-833)

33. e) Point d'information : École primaire de St-Majorique demande l'utilisation du terrain de balle gratuitement

Le maire, M. Réjean Rodier, informe les personnes présentes que l'École primaire de St-Majorique demande à la municipalité de pouvoir utiliser le terrain de balle pour une

journée d'activité lors de la rentrée scolaire. Les membres du conseil sont d'accord pour autoriser l'utilisation du terrain de balle gratuitement à l'école primaire.

34. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- Lettres d'un citoyen

35. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h05

- Travaux de nettoyage et vacuum sur la rue Edmond – mettre un transit
- Remboursement des élections du 3 avril 2013 par le maire
- Congrès de la FQM – présence des maires
- Espaces de stationnement pour les édifices publics municipaux
- Problème avec la desserte en eau potable – fusion avec la ville
- Insatisfaction de plusieurs citoyens de St-Joachim depuis la fusion avec la ville
- Desserte en eau potable avec la ville - bornes-fontaines n'auraient pas dues être installées au début
- Absences des citoyens aux séances du conseil – chicanes entre les membres du conseil
- Remboursement partie non-résident pour les activités sportives et culturelles
- Responsables de la ligue de balle, du hockey et autres sports
- PRDIRT subvention donnée à M. Métivier, urbaniste-conseil
- Parc du Sanctuaire – 30 ans à respecter l'entente avec le MRN – aucune vente

Fin de la période : 21h25

36. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **21 heures et 25 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière